Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/10/2022 à 17h55

Réference de l'AR : 010-211001599-20221007-352022-DE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0 Séance du 07 octobre 2022 0-0-0-0-0

Nombre de membres :

En exercice: 11

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à vingt heures trente, le

Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni

Présents:

10

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

Votants:

10

Date de la convocation:

01 octobre 2022

Présents : Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, Mme Céline DALLEMAGNE, M. Florian LUTZ,

Mmes Marine ROSSI, Jennifer VAIRELLES, Karine MAUVAIS, Mrs Olivier PETITJEAN et Norbert-Gérald PITIOT

Absents: M. Philippe CRINDAL

Date d'affichage : 01 octobre 2022

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

<u>Demande de subventions pour l'extension de la vidéosurveillance aux entrées du village, entrée de la bibliothèque, au stade et au futur terrain multisports</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu d'étendre le réseau de vidéosurveillance aux entrées du village, à l'entrée de la bibliothèque, au stade et au futur terrain multisport soit 6 caméras, le montant du projet s'élève à 50 536.14 € TTC.

Monsieur le Maire propose de faire des demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région Grand Est, du Département et la Communauté de commune Seine et Aube suivant le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT – TOTAL DU PROJET : 50 536.14 TTC		
Total subventionnable	42 113.45 € HT	
DETR	8 422.69 € HT	20%
DEPARTEMENT DE L'AUBE	8 422.69 € HT	20%
REGION GRAND EST (plafonné 20 000€)	6 000.00 € HT	30%
FONDS PROPRES	19 268.07 € HT	

## LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- 1. APPROUVE les demandes de subventions
- 2. DONNE tout pouvoir au Maire pour faire application de la présente délibération et notamment par la signature de tous les actes et décisions nécessaires à son exécution.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le ......
Et publication ou notification

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme.

à LES GRANDES CHAPELLES, le 07 octobre 2022

Du ..... Le Maire.